



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 57968

Texte de la question

M. Pierre Brana attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la situation des assistantes maternelles et la qualité de l'accueil réservé à la petite enfance. Celles-ci mettent l'accent sur les conséquences des horaires de travail atypiques de parents qui confient leurs enfants, parents qui expriment souvent des demandes étalées sur de longues amplitudes horaires, consécutives en particulier à l'application des 35 heures. Il s'ensuit un risque de dégradation de l'accueil des enfants eux-mêmes et des conditions de travail et de vie de famille des accueillants. Leurs obligations augmentent sans être prises en compte, le temps d'accueil journalier dépasse souvent les huit heures sans une juste compensation salariale. Salariées de parents-employeurs, les assistantes maternelles craignent une précarisation de leur activité et souhaitent une révision urgente de leur statut. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement et la remercie de le tenir informé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la situation des assistantes maternelles et la qualité de l'accueil réservé à la petite enfance. La mise en oeuvre de la réduction du temps de travail est en effet souvent invoquée, parmi d'autres facteurs, pour expliquer une demande d'accueil à des horaires plus atypiques de la part des familles et une amplitude de travail plus large pour les assistantes maternelles. Ces évolutions entraîneraient selon ces dernières un risque de dégradation de leurs conditions de travail ainsi que de la qualité de l'accueil lui-même. Afin d'examiner les moyens pour que la nécessaire adaptation de ce mode d'accueil - enjeu auquel sont également confrontées les structures d'accueil collectif - s'accompagne de compensation pour ces professionnelles et d'une amélioration de leur statut, l'ensemble des représentants des assistantes maternelles a été reçu au cabinet de la ministre au cours des dernières semaines. Un groupe de travail a été mis en place afin d'examiner leurs propositions et d'approfondir les questions qu'elles soulèvent. Les résultats de ces travaux permettront d'éclairer les décisions susceptibles d'être annoncées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57968

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 mai 2001

Question publiée le : 19 février 2001, page 1055

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2984